

**DOSSIER DE CANDIDATURE A LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE**

**SESSION 2017**

à déposer au plus tard **le 22 Septembre 2017 à 12h00** à la Division des Examens et concours - Bureau des Sujets – site de Cépérou – BP 6011 - 97306 CAYENNE

**en recommandé simple le cachet de la poste faisant foi**

**1 – Renseignements concernant le candidat**

Enseignement public  Enseignement privé 

M  Mme 

Nom patronymique (de naissance) : ………………………………………………………………………………..

Nom d'usage : ........................................................... Prénom : ……………………………………………………..

Né(e) le : ………. / ………./ …………….

Adresse complète : ………………………………………………………………………………………………………..

 ………………………………………………………………………………………………………..

 personnel : ……………………..portable : ……………………  professionnel : ………………………..

 adresse e-mail : ……………………………………………….……..

PROFESSION : Enseignant du 1er degré  Enseignant du 2nd degré 

 Maîtres agréées des établissements privés sous contrat 

 Titulaire  Stagiaire 

 Corps d'appartenance : ………………………………………………………………………………………….….…..

 Etablissement d' exercice : ……………………………………………………………………………………….……..

**2 – SECTEUR DISCIPLINAIRE DANS LE LEQUEL LE CANDIDAT SOUHAITE OBTENIR LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE** (un seul choix possible de discipline par dossier de candidature, ne cocher qu'une case)

**ART** - option cinéma et audiovisuel  - option histoire de l'art 

 - option danse  - option théâtre 

 Ce secteur disciplinaire concerne des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du 2nd degré au collège et lycée, en particulier dans les classes de lycée correspondant à ces quatre options, et pour lesquels il n'existe pas

de sections de concours au CAPES ou au CAPEF CAPES.

 **ENSEIGNEMENT EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE**  **(LSF)**

Ce secteur s'adresse aux enseignants des premier et second degrés qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (L.S.F.), dans Ie cadre de I'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours. Ces enseignants n'auront pas en revanche vocation à dispenser un enseignement de la L.S.F

 **ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE**

Ce secteur disciplinaire concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et lycées.

**Discipline non linguistique** *(un seul choix)* : ………………………………………………………….……………….

**Langue vivante dans laquelle vous souhaitez obtenir la certification complémentaire** : ……………………

 **FRANCAIS - Langue seconde**

Ce secteur disciplinaire concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des 1er et 2nd degrés dans les CLIN ou CLA pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

**3 – DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

* Copie de l'**arrêté de titularisation** ou de nomination en tant que stagiaire.
* Le candidat doit remettre au moment du dépôt de sa demande d'inscription un **rapport** de **cinq pages dactylographiées maximum**, précisant :

 - d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM,
 - d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

* **Ce rapport**  **remis en quatre exemplaires** sera communiqué au jury avant l'épreuve.
* 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat.
* 1 enveloppe dos cartonnée libellée à l'adresse du candidat (23 cm x 32,5cm) affranchie à 6 euros avec recommandé et accusé de réception.

**4 - DEMANDE D'AUTORISATION A PARTICIPER A L'EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION D'UNE CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE**

Je soussigné(e), ..........................................................................................................................................................................

sollicite l'autorisation de participer aux épreuves de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des 1et 2nd degrés , titulaires ou stagiaires, relevant du ministère de l'éducation, d'une certification complémentaire, telles qu'elles découlent de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005 et l'arrêté du 30 novembre 2009 organisées au titre de la session 2015.

Je certifie que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai connaissance des conditions générales d'obtention de la certification complémentaire.

S'agissant des personnels enseignants stagiaires, je reconnais avoir été informé(e) que ceux dont le stage n'aura pas été jugé satisfaisant ou qui n'auront pas été admis à l'examen de qualification professionnelle ou au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ou qui n'auront pas obtenu le diplôme professionnel de professeur des écoles dans les conditions prévues par le statut du corps pour lequel ils ont été recrutés, ne pourront se voir délivrer la certification complémentaire. Ceux d'entre eux autorisés à accomplir une seconde année de stage conserveront pendant cette année le bénéfice de l'admission à l'examen. A l'issue de cette période, la certification complémentaire ne leur sera délivrée qu'après validation de cette seconde année de stage. Enfin, suite à la publication de l'arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003, les mêmes règles sont applicables aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat dont la période provisoire n'a pas été jugée suffisante ou qui n'ont pas obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignant dans les établissements privés sous contrat ou qui n'ont pas obtenu le diplôme professionnel de professeur des écoles.

 Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Signature (obligatoire) :

**Textes de référence**

**Arrêté du 23 décembre 2003** **modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009** relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. Arrété qui institue un nouveau secteur disciplinaire, l'enseignement en langue des signes françaises.

**Arrêté du 9 mars 2004 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003** relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

**Note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 modifiée par celle du 17 décembre 2009 n° 2009-188** relative à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d’une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

**Arrêté du 27 septembre 2005** modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003, et ouvrant la certification complémentaire aux enseignants du privé (publié au JO du 08 octobre 2005).